



**L'immigration au Québec en 2004 :
portrait général et aspects relatifs
aux femmes immigrantes**

**Document d'information à l'intention du
Réseau des femmes parlementaires des Amériques**

Septembre 2004

TABLE DES MATIÈRES

I. INTRODUCTION	3
II. L'IMMIGRATION AU CANADA ET AU QUÉBEC	3
L'ACCORD CANADA-QUÉBEC RELATIF À L'IMMIGRATION.....	3
PORTRAIT STATISTIQUE DE L'IMMIGRATION AU QUÉBEC	4
LA POLITIQUE QUÉBÉCOISE DE L'IMMIGRATION	4
III. LA SITUATION PARTICULIÈRE DES FEMMES IMMIGRANTES AU QUÉBEC	5
LES FEMMES IMMIGRANTES AU QUÉBEC : PORTRAIT COMPARATIF ET ÉVOLUTION RÉCENTE.....	5
LES BESOINS SPÉCIFIQUES DES FEMMES IMMIGRANTES ET LES SERVICES OFFERTS.....	7
<i>Les services offerts</i>	7
PERSPECTIVES D'AVENIR	9
LES FEMMES IMMIGRANTES ET LES FONCTIONS ASSOCIÉES AU POUVOIR POLITIQUE	10
IV. CONCLUSION	10

TABLEAUX

- 1 : Immigrants admis au Québec selon la catégorie et le sexe, 1999-2003
- 2 : Immigrants admis au Québec selon le groupe d'âge et le sexe, 1999-2003
- 3 : Immigrants admis au Québec selon le sexe et les 15 principaux pays de naissance, 1999-2003
- 4 : Autres données comparatives selon le sexe et le statut d'immigrant, recensement 2001
- 5 : Députées à l'Assemblée nationale et ministres dans le gouvernement du Québec, 1962-2003

I. Introduction

En soutien aux travaux du Réseau des femmes parlementaires des Amériques, le présent document vise à alimenter la réflexion des parlementaires sur les problématiques propres à l'immigration des femmes au Québec ainsi qu'à leur intégration dans la société d'accueil.

Le texte dresse d'abord un tableau général de la situation de l'immigration au Canada et au Québec, ainsi que des politiques en vigueur au Québec en la matière. Des données plus spécifiques sur la situation des femmes immigrantes au Québec sont ensuite présentées : portrait statistique, accès aux services d'aide à l'immigration et à l'intégration, défis actuels et perspectives d'avenir. Le texte présente enfin des informations sur l'accès des femmes immigrantes à des fonctions associées au pouvoir politique.

II. L'immigration au Canada et au Québec

L'Accord Canada-Québec relatif à l'immigration

Aux termes de la Constitution canadienne, l'immigration est un domaine de compétences partagées entre le gouvernement fédéral et les provinces¹.

L'*Accord Canada-Québec relatif à l'immigration et à l'admission temporaire des aubains* (Accord Gagnon-Tremblay/McDougall), signé en 1991, établit les responsabilités des gouvernements du Canada et du Québec en ce qui a trait à la sélection, l'admission et l'intégration des immigrants. En vertu de cet accord intergouvernemental, le Québec détient la responsabilité exclusive à l'égard de la sélection des immigrants de la catégorie des indépendants, soit les travailleurs et les gens d'affaires, ainsi que des réfugiés se trouvant à l'étranger. Un certificat de sélection du Québec (CSQ) est délivré par le Ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration (MRCI) à ces personnes qui, à moins de représenter un risque pour la santé ou la sécurité du pays, seront admises au Canada à titre de résident permanent².

L'accord de 1991 confère également au Québec la maîtrise d'œuvre dans l'accueil et l'intégration linguistique, culturelle et économique des nouveaux arrivants.

En 2002, la part des immigrants admis dans le cadre de la sélection québécoise représentait 67 % de l'ensemble des admissions en sol québécois. Au cours des dernières années, le Québec a cherché à accroître cette proportion de manière à ce que la sélection des immigrants réponde le plus adéquatement possible aux besoins de la société québécoise.

¹ Loi constitutionnelle de 1867, a. 95.

² Pour ce qui est de l'admission temporaire des aubains (*étrangers*), l'accord prévoit que le consentement du Québec peut être requis avant l'admission sur son territoire des étudiants étrangers, des travailleurs temporaires et des visiteurs se rendant au Québec pour y recevoir des traitements médicaux.

Portrait statistique de l'immigration au Québec

Se situant sous la barre des 30 000 admissions annuelles dans la seconde moitié des années 1990, le nombre de résidents permanents admis annuellement au Québec a augmenté sensiblement au cours des récentes années, passant de 29 214 en 1999 à près de 39 500 en 2003³. Ce faisant, la part du Québec dans l'immigration totale au Canada est passée de 15,4 % en 1999 à 17,9 % en 2003.

L'origine nationale des immigrants admis au Québec est très diversifiée. La Chine et la France viennent au premier rang des pays qui ont fourni le plus grand nombre d'immigrants de 1999 à 2003, soit respectivement 9,2 % et 8,5 % de l'ensemble. Suivent ensuite le Maroc (7,9 %), l'Algérie (7,6 %), la Roumanie (5,5 %) Haïti (4,4 %) et le Liban (3,0 %). Les autres pays représentent conjointement 53,9 % du total. Pour ce qui est du continent d'origine, 34,8 % des immigrants admis au Québec de 1999 à 2003 proviennent d'Asie alors que 25,2 % sont originaires d'Afrique, 24 % d'Europe et 15,9 % des Amériques⁴.

Sur le plan linguistique, la proportion des nouveaux arrivants qui connaissaient le français à leur arrivée au Québec a crû régulièrement au cours des dernières années, passant de 42,8 % en 1999 à 50,9 % en 2003.

Enfin, pour la période 1999-2003, une proportion de 49,2 % des personnes qui ont immigré au Québec étaient des femmes. Un portrait plus détaillé de l'immigration féminine au Québec est présenté à la section III du présent texte.

La politique québécoise de l'immigration

Au début des années 1990, le gouvernement du Québec s'est doté d'une politique en matière d'immigration et d'intégration – l'Énoncé de politique *Au Québec pour bâtir ensemble* – dont les grandes orientations, toujours considérées comme pertinentes aujourd'hui, peuvent être résumées ainsi :

- Une immigration contribuant au développement d'une société francophone et d'une économie prospère;
- une intégration réussie des immigrants fondée sur l'apprentissage et l'usage de la langue française, sur une pleine participation à la société et sur des relations culturelles harmonieuses⁵.

Afin de renforcer la portée de cet énoncé de politique par des actions précises et adaptées aux réalités actuelles, le Gouvernement du Québec a établi tout dernièrement un plan d'action en immigration, intégration et relations interculturelles⁶. Ce plan, qui porte sur la période 2004-2007, prévoit la mise en application de plusieurs dizaines de nouvelles mesures qui sont structurées autour des cinq axes d'intervention suivants : une immigration correspondant aux

³ Données préliminaires pour 2003.

⁴ Ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, *Tableaux sur l'immigration au Québec 1999-2003*, mars 2004, pp. 15 et 18.

⁵ Ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration, *Au Québec pour bâtir ensemble – Énoncé de politique en matière d'immigration et d'intégration*, 1991, 104 p.

⁶ Ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, *Des valeurs partagées, des intérêts communs – Plan d'action 2004-2007*, mai 2004, 135 p.

besoins du Québec et respectueuse de ses valeurs; l'accueil et l'insertion durable en emploi; l'apprentissage du français : un gage de réussite; un Québec fier de sa diversité; une Capitale nationale, une métropole et des régions engagées dans l'action.

De plus, dans le cadre de la planification de l'immigration pour la période 2005-2007, le Conseil des ministres a adopté les orientations suivantes quant à l'immigration qui devrait être accueillie au Québec au cours des trois prochaines années :

- Assurer une progression des volumes d'immigration pour que ceux-ci atteignent 48 000 admissions en 2007.
- Augmenter le nombre et la proportion de jeunes personnes actives et de jeunes familles dans les admissions.
- Assurer une progression du nombre et de la proportion des travailleurs sélectionnés dans les admissions.
- Maintenir à au moins 50 % la proportion de personnes immigrantes connaissant le français dans les admissions⁷.

Les trois premières orientations reflètent l'importance accordée par le gouvernement du Québec à l'enjeu démographique, ainsi que sa volonté de maximiser les retombées économiques positives de l'immigration. La quatrième orientation correspond non seulement à un objectif de maintien de la pérennité du français au Québec, mais aussi à la prise en compte du fait que la connaissance du français constitue, pour les nouveaux arrivants, une dimension fondamentale de leur intégration.

Mentionnons finalement que diverses modifications ont été apportées tout récemment à la *Loi sur l'immigration au Québec* afin d'en faciliter l'administration⁸. Les modifications adoptées visent notamment à renforcer les mesures de vérification et de contrôle dans le cadre de la sélection des ressortissants étrangers, à encadrer la pratique des consultants en immigration et à éviter l'accumulation des demandes déposées à l'étranger. Afin d'éviter une telle accumulation, il sera désormais possible de répartir la sélection des ressortissants étrangers par bassin géographique.

III. La situation particulière des femmes immigrantes au Québec

Les femmes immigrantes au Québec : portrait comparatif et évolution récente

Les données relatives au nombre d'immigrants admis au Québec de 1999 à 2003 inclusivement ne démontrent pas, globalement, d'écart significatif entre les femmes et les hommes. Tel que mentionné plus haut, 49,2 % des personnes qui ont immigré au Québec durant cette période étaient des femmes. Toutefois, les femmes sont proportionnellement plus nombreuses que les hommes au sein de la catégorie du regroupement familial, alors qu'elles sont moins représentées dans la catégorie de l'immigration économique⁹.

⁷ Ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, *La planification triennale de l'immigration 2005-2007*, mai 2004, 4 p.

⁸ Projet de loi no 53 - *Loi modifiant la Loi sur l'immigration au Québec* -, adopté et sanctionné le 17 juin 2004.

⁹ Voir le tableau 1 ci-joint.

Dans les pays membres de l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE), les immigrantes ont un taux d'activité sur le marché du travail systématiquement inférieur à celui des immigrants. Généralement, ce constat vaut aussi pour la population dans son ensemble, mais dans la majorité des pays, l'écart entre les taux d'activité masculin et féminin est nettement plus important pour les immigrés que pour les ressortissants nationaux. Ces écarts seraient liés à un ensemble de facteurs qui ont trait à des différences en termes de structure familiale (statut familial ou nombre d'enfants en bas âge) et de niveau d'éducation. Les taux d'activité varient aussi de façon très importante selon la nationalité des migrants et reflètent, entre autres, la situation qui prévaut dans leurs pays d'origine¹⁰.

Cette situation de faible activité des femmes immigrantes sur le marché du travail est aussi celle qui prévaut pour le Québec. En effet, le taux d'activité des immigrantes y était de 51,7 % en 2001, alors que ce taux s'établissait à 67,9 % pour les immigrants. Pour ce qui est des nationaux, les taux d'activité s'élevaient alors respectivement à 58,5 % pour les femmes et à 71,6 % pour les hommes.

Les femmes immigrantes sont en moyenne un peu plus jeunes à leur arrivée au Québec que ne le sont les hommes immigrants. Pour la période 1999 à 2003, les nouvelles immigrantes âgées de 15 à 24 ans ont été nettement plus nombreuses que les nouveaux immigrants du même groupe d'âge, ce qui s'explique en partie par la surreprésentation des femmes dans la catégorie du regroupement familial, en tant que conjointes. Le nombre d'hommes a quant à lui dépassé celui des femmes dans les groupes d'âges des 25 à 34 ans et des 35 à 44 ans, ceci pouvant s'expliquer par leur plus forte représentation au sein de la catégorie de l'immigration économique¹¹.

Pour ce qui est du niveau de scolarité atteint lors de l'arrivée au Québec, les statistiques publiées par le MRCI montrent qu'une nette majorité des personnes ayant immigré récemment disposent d'une scolarité de 12 années ou plus, soit plus de 70,9 % des immigrantes et de 76,8 % des immigrants admis au Québec durant la période 1999-2003¹².

Mentionnons aussi que les immigrantes sont moins nombreuses que les immigrants à disposer d'une scolarité de niveau supérieur, soit de 17 années et plus (22,3 % contre 32,5 % pour la période 1999-2003). La surreprésentation des femmes dans la catégorie du regroupement familial constitue aussi l'un des facteurs explicatifs de cette situation¹³.

Enfin, les données disponibles montrent que pour la période 1999-2003, une proportion de 43,8 % des immigrantes et de 50,6 % des immigrants connaissaient le français à leur arrivée au Québec.

¹⁰ OCDE, *Tendances des migrations internationales*, édition 2003, Paris, p. 54.

¹¹ Voir les tableaux 2 et 4 ci-joints.

¹² Ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, *Tableaux sur l'immigration au Québec 1999-2003*, mars 2004, p. 36. Ces données s'appliquent pour les personnes âgées de 15 ans ou plus.

¹³ Les immigrantes et les immigrants de la catégorie du regroupement familial sont en moyenne beaucoup moins scolarisés que ceux de la catégorie de l'immigration économique.

Les besoins spécifiques des femmes immigrantes et les services offerts

Dans leur processus d'intégration à la société d'accueil, les femmes immigrantes peuvent être confrontées à des obstacles de différente nature.

En tant que femmes d'abord, elles doivent souvent composer avec des responsabilités familiales particulièrement lourdes qui peuvent compromettre leurs chances d'accès à des emplois de qualité et bien rémunérés. En outre, les femmes sont encore sous-représentées dans les professions non traditionnelles qui offrent le plus souvent des conditions de travail nettement plus avantageuses que les filières d'emploi traditionnellement féminines. Enfin, même lorsqu'elles occupent un emploi équivalent, les femmes sont souvent moins bien rémunérées que les hommes, et ce, malgré l'application au Québec d'une loi spécifique en matière d'équité salariale.

En tant qu'immigrantes ensuite, elles doivent surmonter les difficultés liées à l'adaptation à la société d'accueil, telles que l'apprentissage du français, la connaissance du marché du travail, la familiarisation avec la culture québécoise et la recherche d'un nouvel équilibre psychosocial, notamment pour les femmes réfugiées.

De plus, le genre et le fait migratoire combinés peuvent générer des difficultés spécifiques aux femmes immigrantes, qui sont souvent plus vulnérables du fait de leur statut migratoire et de la dépendance vis-à-vis du requérant principal qui en découle (le conjoint dans la plupart des cas de regroupement familial, l'employeur dans le cas du programme des aides familiaux)¹⁴.

Pour surmonter ces obstacles et difficultés, les femmes immigrantes peuvent avoir besoin de mesures et services de soutien particuliers, afin notamment d'apprendre la langue française, de développer une meilleure connaissance de la société d'accueil, de se créer un nouveau réseau et de faciliter leur accès au marché du travail¹⁵.

Les services offerts

Au cours des récentes années, le Québec a développé un ensemble de mesures et de services destinés à répondre aux besoins des personnes appelées à s'établir au Québec, sur une base universelle et non discriminatoire. Voici un aperçu de ces services :

À l'étranger, les candidats à l'immigration sont sensibilisés aux caractéristiques et aux valeurs de la société québécoise, avec une insistance particulière sur l'égalité des femmes et des hommes, le respect de l'intégrité physique des personnes et la résolution pacifique des conflits.

À leur arrivée à l'aéroport, les nouveaux immigrants sont accueillis par un agent d'immigration du Québec qui, en plus d'évaluer leurs besoins immédiats, les oriente vers le lieu de leur destination. Ils sont aussi invités à se présenter au carrefour d'intégration situé près de leur nouveau domicile pour une rencontre au cours de laquelle leur sont transmis des

¹⁴ Guyon, Sylvie, *Les femmes immigrantes au Québec: une population défavorisée sur le marché de l'emploi*. Montréal : Comité sectoriel d'adaptation de la main-d'oeuvre, 2003, p. 4.

¹⁵ Régie régionale de la santé et des services sociaux de Montréal-Centre, *Femmes immigrantes et empowerment*, Rapport synthèse, Montréal, août 2002, 4 p.

renseignements de base sur les services de santé, les services sociaux, l'éducation, le logement et l'intégration linguistique. C'est également l'occasion de déterminer les besoins précis de chacun sous la forme d'un plan d'intégration, et de les orienter individuellement vers les services de francisation ou ceux visant leur insertion socio-économique.

Ces derniers services incluent notamment les services reliés à l'insertion au marché du travail et aux évaluations comparatives des études faites hors Québec. Des sessions d'information socio-économique sont aussi offertes afin d'informer les nouveaux arrivants des codes et des valeurs de la société québécoise et de favoriser leur pleine participation à la vie civique et démocratique du Québec¹⁶.

Plusieurs mesures spécifiques en matière d'immigration et d'aide à l'intégration ont aussi été adaptées au besoin des femmes immigrantes au cours des dernières années, incluant les suivantes¹⁷:

- L'âge minimum d'un conjoint est de 16 ans depuis l'année 2000. Il a été modifié par le gouvernement fédéral à la demande du Québec.
- La durée du parrainage a été réduite à trois ans (au lieu de dix). Cette réduction est en vigueur au Québec depuis 1994 (2002 au fédéral)¹⁸.
- Le MRCI finance, dans le cadre de ses programmes visant l'accueil, l'établissement et l'insertion en emploi des immigrants, certains organismes qui servent et visent une clientèle essentiellement féminine, tels le Centre des femmes de Montréal, l'Association des femmes immigrantes de l'Outaouais et le Centre communautaire des femmes sud-asiatiques.
- Les services de francisation offerts par le MRCI joignent une clientèle majoritairement féminine. Ainsi, en 2003-2004, respectivement 58,5 % et 60,1 % des personnes qui ont fréquenté les cours à temps plein et à temps partiel étaient des femmes. Des allocations de frais de garde d'enfants sont accordées aux personnes qui fréquentent ces cours.
- Les programmes de francisation et le matériel didactique produits par le MRCI font une place explicite aux relations entre les femmes et les hommes ainsi qu'aux droits de la personne énoncés dans la Charte des droits et libertés de la personne du Québec.
- Dans le cadre de ses programmes, le MRCI finance aussi des services de jumelage qui visent à joindre les femmes immigrantes ne participant pas à d'autres mesures d'intégration.
- Enfin, des ateliers à l'intention des femmes immigrantes et portant sur la Charte des droits et libertés de la personne du Québec, sur la participation civique et sur la violence conjugale et familiale sont organisés par des organismes à but non lucratif avec le soutien du MRCI.

¹⁶ Ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration (BDGAI/SJ), *L'intégration des nouveaux arrivants : vers une pleine participation à la société québécoise*, Québec, 2001, p. 4.

¹⁷ Ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, *Des valeurs partagées, des intérêts communs – Plan d'action 2004-2007*, mai 2004, p. 114 et 115.

¹⁸ La réduction de la durée du parrainage a notamment pour effet d'accélérer l'admissibilité des personnes parrainées à certains programmes sociaux.

Perspectives d'avenir

Tel que mentionné plus haut dans le texte, le Gouvernement du Québec a établi un nouveau plan d'action en immigration, intégration et relations interculturelles qui porte sur un horizon de trois ans¹⁹. L'un des principes directeurs de ce plan d'action concerne la prise en compte des besoins différenciés des femmes et des hommes sur les plans de l'intégration et de la pleine participation à la société. Conséquemment, il contient plusieurs mesures ciblées visant à offrir aux femmes immigrantes et aux Québécoises des communautés culturelles des services qui tiennent compte de leurs particularités, de façon à leur permettre d'acquérir une autonomie sociale et économique correspondant à celle de l'ensemble des femmes de la société québécoise. Une attention particulière est accordée aux conjointes des requérants principaux ainsi qu'aux femmes parrainées.

Voici un aperçu de ces mesures, dont certaines sont destinées prioritairement aux femmes, tandis que d'autres feront l'objet d'une mise en œuvre différenciée :

- Améliorer le fonctionnement du *Programme des aides familiaux résidants* et mieux protéger les femmes qui y participent²⁰.
- Fournir aux personnes parrainées ou en voie de l'être de l'information et des outils devant les aider à préparer leur établissement au Québec et à mieux connaître leurs droits et obligations.
- Joindre les femmes immigrantes ou issues des communautés culturelles qui vivent isolées, par exemple en appuyant les organismes qui leur viennent en aide et en favorisant le jumelage des nouvelles arrivantes.
- Amplifier et raffiner les efforts de promotion et d'information à l'étranger. À ce sujet, le MRCI s'assurera que les actions de promotion et de recrutement des immigrants permettront de joindre tout aussi bien les femmes que les hommes.

Une évaluation globale de l'atteinte des objectifs du plan d'action sera réalisée trois ans après sa mise en œuvre, et certaines mesures prévues dans ce plan feront aussi l'objet d'évaluations spécifiques. Les évaluations seront réalisées de façon à permettre une analyse différenciée des résultats obtenus selon le genre.

Mentionnons en terminant que le MRCI complétera sous peu une mise à jour du portrait statistique des femmes immigrées, ce qui devrait permettre, entre autres, de mieux comparer leur situation avec celle de l'ensemble des femmes de la société québécoise. Par la suite, le Conseil du statut de la femme prévoit publier un document d'information sur les femmes immigrantes du Québec dans la série *Des nouvelles d'elles*.

¹⁹ Ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, *Des valeurs partagées, des intérêts communs – Plan d'action 2004-2007*, mai 2004, 135 p.

²⁰ Au cours de la période 1999-2003, 1 419 personnes ont été admises au Québec dans la sous catégorie des aides familiaux, dont 74 % de femmes.

Les femmes immigrantes et les fonctions associées au pouvoir politique

Nos recherches nous ont permis d'identifier trois femmes qui sont nées à l'extérieur du Canada et qui ont été élues députées à l'Assemblée nationale du Québec.

M^{me} Marie-Claire Kirkland, native des États-Unis d'Amérique (Massachusetts), a été la première femme élue à l'Assemblée nationale du Québec (1961). Elle a été réélue en 1962, 1966 et 1970. Elle fut aussi la première femme nommée ministre (1962). Elle a notamment occupé les fonctions de ministre des Transports et des Communications, de ministre du Tourisme de la Chasse et de la Pêche et de ministre des Affaires culturelles.

M^{me} Marie Malavoy, née en Allemagne de parents français, a été élue députée à l'Assemblée nationale du Québec en 1994. Elle a occupé les fonctions de ministre de la Culture et des Communications.

M^{me} Fatima Houda-Pépin, née au Maroc, a aussi été élue députée à l'Assemblée nationale du Québec en 1994. Elle a été réélue en 1998 et en 2003. Elle a occupé un grand nombre de fonctions politiques et parlementaires, incluant la présidence de la Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation et la présidence de la section du Québec du Réseau des femmes parlementaires des Amériques, fonctions qu'elle assume toujours actuellement.

Nous avons aussi identifié deux femmes nées à l'extérieur du pays qui siègent actuellement à la Chambre des communes, à Ottawa, à titre de députées de circonscriptions du Québec. Il s'agit de M^{me} Eleni Bakopanos, née en Grèce, députée depuis 1993 et nommée Secrétaire parlementaire du ministre du Développement social en juillet 2004, et de M^{me} Raymonde Folco, née en France, députée depuis 1997. Par ailleurs, la sénatrice Marisa Ferreti Barth, née en Italie, représente depuis 1997 une division sénatoriale du Québec au Sénat du Canada.

Malgré les progrès enregistrés au Québec au cours des dernières décennies, les femmes, et plus particulièrement les femmes immigrantes, y sont toujours sous-représentées dans les postes associés au pouvoir politique. Afin de contribuer à remédier à cette situation, le Gouvernement du Québec a mis sur pied, en 1999, le programme intitulé *À égalité pour décider*. Ce programme vise à accroître le nombre de femmes occupant des postes de décision au sein des instances locales et régionales de toutes les régions du Québec. Pour l'année 2004-2005, 46 projets soumis par des organismes à but non lucratif seront subventionnés dans le cadre de ce programme, pour un montant total de 1 M\$. Six de ces projets s'adresseront spécifiquement aux femmes immigrantes.

IV. Conclusion

Le Québec compte sur l'immigration pour l'aider à relever plusieurs grands défis de société auxquels il est actuellement confronté, ceux-ci étant de nature démographique, linguistique et économique. Pour ce faire, la politique québécoise de l'immigration mise à la fois sur une progression des volumes d'immigration et sur une amélioration de l'insertion socioprofessionnelle des personnes immigrantes.

Les statistiques montrent qu'au Québec, tout comme dans la majorité des pays membres de l'OCDE, les immigrantes ont un taux d'activité sur le marché du travail nettement inférieur à celui des non-immigrantes. De plus, l'écart entre les taux d'activité masculin et féminin y est nettement plus important pour les personnes immigrantes que pour la population dans son ensemble.

Le Québec n'a pas les moyens de se priver de la pleine participation sociale et économique de ces femmes. Ainsi, pour répondre à des préoccupations économiques, mais aussi plus fondamentalement pour des raisons liées à l'équité, à la justice et à la cohésion sociale, le ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration s'est engagé à adapter son offre de service de façon à mieux répondre aux besoins spécifiques des nouvelles arrivantes. Plusieurs mesures ont déjà été prises en ce sens, et d'autres suivront prochainement afin d'appuyer les femmes immigrantes dans leur cheminement vers l'égalité.